



Renaissance d'une zone humide sur la Garonne



Association Nature Midi-Pyrénées

Le Ramier de Bigorre – MERVILLE – HAUTE-GARONNE – MIDI-PYRÉNÉES

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Préserver les milieux humides et la biodiversité

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

Rétablir l'espace de mobilité de la Garonne
Réhabiliter les habitats naturels de l'écosystème fluvial
Favoriser la biodiversité

ACTIONS PRINCIPALES :

1. Restauration de la forêt alluviale
2. Restauration des atterrissements
3. Réouverture des bras morts
4. Actions de sensibilisation et visites guidées

DURÉE DU PROJET : depuis 1986

CONTACT :

Nature Midi-Pyrénées : Michèle Dessaivre, coordinatrice du pôle Zones Humides

✉ m.dessaivre@naturemp.org

🌐 www.naturemp.fr [ronne.fr](http://www.ronne.fr)

Le Ramier de Bigorre : une zone humide sous protection



Information du public - Crédit photo Nature Midi-Pyrénées ®

Le Ramier de Bigorre est un **écosystème fluvial** de 70 hectares, situé dans un méandre de la Garonne sur la commune de Merville, à l'aval de Toulouse. Il est installé sur une **ancienne gravière**¹. Depuis 1986, l'association Nature Midi-Pyrénées, qui intervient dans la protection de la faune, de la flore et des milieux naturels de Midi-Pyrénées, gère les **33 hectares** qui correspondent au Domaine Public Fluvial.

Jusqu'à son interdiction en 1987, l'extraction de granulats, directement dans le lit mineur de la Garonne, a entraîné une **baisse de niveau d'eau du fleuve** avec des conséquences désastreuses, tant sur le plan hydrologique qu'écologique : baisse du niveau de la nappe, assèchement des milieux annexes, et enfin dépérissement des arbres de la ripisylve et de ses espèces inféodées.

L'Etat, propriétaire des lieux, a alors amodié² le site à Nature Midi-Pyrénées, afin que l'association le « réhabilite » et y accueille du public. Pour l'association, l'objectif est de taille :

1. Carrière d'où sont extraits des granulats (gravier et sable)

2. loué

restaurer les fonctionnalités de la Garonne, particulièrement mises à mal, et permettre à la vie faunistique et floristique d'y reprendre ses droits. Le terme « Ramier » désignait, à l'origine, le rideau de saules ou de peupliers en bordure du fleuve. Bigorre est le nom de la ferme qui domine le site.

Un programme de gestion pluriannuel

Dès 1993, ce site remarquable, reconnu pour sa grande variété d'habitats, se voit protégé par un **arrêté préfectoral de protection de biotope**. Le Ramier de Bigorre se situe par ailleurs dans le site d'intérêt communautaire **Natura 2000 Garonne**.

En 1998, un programme de gestion pluriannuel est mis en place. Il vise à mener plusieurs actions de restauration sur :

- la forêt alluviale,
- une prairie,
- une plage de graviers,
- trois bras morts.

Les actions de restauration ont débuté en 1999.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE :

- **Préservation des milieux naturels** nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi
- **Aire géographique** bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières
- Vise le **milieu de vie d'une espèce** et non directement les espèces elles-mêmes.

Source : droitnature.free.fr

RÉGÉNÉRATION DE LA RIPISYLVE, DE LA FORÊT ALLUVIALE ET ENTRETIEN D'UNE PRAIRIE

L'association a dégagé des clairières afin d'y transplanter des **arbres d'espèces locales** (ormes, frênes, chênes, érable sycomores...). Autour des grands arbres reproductifs (semenciers), la végétation a été éclaircie afin de favoriser la germination de leurs graines tombées au sol. Les jeunes arbres ont été protégés (gainés, paillis) contre les herbacées et lianes, les lapins ou les chevreuils.

LES RIPISYLVES

- Etymologiquement du latin *ripa* « rive » et *sylva* « forêt »
- Ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau (aulnes, saules, peupliers...)
- Largeur de 25 à 30 mètres (au delà, on parle plutôt de forêt alluviale ou inondable)

SERVICES RENDUS :

- **Ralentisseur de crues**
- Régulation du **régime des eaux**
- **Épuration** de l'eau (zone tampon qui retient les pollutions diffuses : nitrates et phosphates...)
- **Corridor biologique** (abri et source de nourriture pour animaux)
- **Habitat** (poissons, insectes)
- Maintien des **berges**
- Lutte contre **l'érosion**

Après plusieurs années de croissance, les résultats sont à la hauteur des attentes de Nature Midi-Pyrénées : une forêt diversifiée est présente et les arbres d'espèces invasives ont diminué.

Sur une zone de prairie, un troupeau de brebis en **pâturage extensif** a été installé afin d'entretenir naturellement la mégaphorbiaie³.

RÉOUVERTURE DE BRAS MORTS

Après plusieurs années de croissance, les résultats sont à la hauteur des attentes de Nature Midi-Pyrénées : une forêt diversifiée est présente et les arbres d'espèces invasives ont diminué.

LA GESTION DES « PLAGES DE GRAVIERS » OU « ATTERISSEMENTS »

Le phénomène d'**atterrissement** est naturel et indispensable au bon fonctionnement de la dynamique du cours d'eau : grâce au **transport des matériaux** (gravier, galets, sables et limons), entraînés par la force du courant, des plages se forment. Elles permettent notamment au cours d'eau de dissiper son énergie hydraulique. Au fil du temps, la végétation s'installe sur ces dépôts : des îles se créent et se figent et accueillent une végétation arborée. Afin de favoriser une mosaïque d'habitats, Nature Midi-Pyrénées a pérennisé les plages de galets en limitant la colonisation par de jeunes peupliers.

ET POURQUOI PAS LA NON-INTERVENTION ?

En 2000, une crue trentennale a démantelé l'intégralité des **enrochements** installés à l'amont du Ramier de Bigorre. Le site

ne présentait pas d'enjeu de sécurité publique (habitations, ponts...). Nature Midi-Pyrénées a alors décidé de ne pas reconstruire les enrochements mais de tester, à la place, un nouveau mode de gestion : la **non-intervention**, dans un objectif de restauration du fonctionnement naturel du fleuve. L'idée poursuivie par l'association était également, à terme, d'en faire un lieu de démonstration de ce type de gestion.

Aujourd'hui, après 25 années de gestion du Ramier de Bigorre et 12 années de non-intervention en matière de protection des berges, la Garonne a retrouvé localement un **espace de mobilité**. Sans enrochement, **l'érosion latérale** a repris, libérant graviers et autres matériaux solides qui réalimentent progressivement le fond du lit, déficitaire en matériau du fait des extractions passées.

UNE VOCATION PÉDAGOGIQUE À LA RÉHABILITATION

Outre la restauration des fonctionnalités du fleuve et le maintien de la biodiversité, les **animations pédagogiques** constituent le troisième axe d'intervention de l'association. Elles visent à sensibiliser le grand public à l'intérêt des zones humides, à informer sur le fonctionnement de l'écosystème fluvial et à permettre aux familles, groupes scolaires et adultes de découvrir la Garonne. Des visites guidées y sont régulièrement organisées à destination des acteurs et gestionnaires de zones humides.

La Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides

En 2008, Nature Midi-Pyrénées a mis en place un outil d'aide à la gestion des zones humides : la **CATeZH Garonne**. Cette cellule apporte conseils techniques et expertises aux maîtres d'ouvrages dans la gestion des zones humides :

- accompagnement au montage de projet par la réalisation de diagnostics de site,
- aide à la définition des objectifs de gestion, en cohérence avec les programmes d'actions de la Directive Cadre sur l'Eau, du SDAGE Adour-Garonne⁴, de Natura 2000...
- assistance à la maîtrise d'œuvre,
- suivis fonctionnels et écologiques de sites.

Il existe onze autres CATeZH sur le bassin Adour-Garonne.

DANS UN ESPRIT DE REPRODUCTIBILITÉ

En 2012, Nature Midi-Pyrénées publiera un **cahier technique** mettant en avant l'historique du site, les actions et suivis de gestion des milieux, l'évolution morphologique du fleuve, les actions de sensibilisation, ainsi que les partenariats qui ont permis cette action. Il permettra ainsi aux gestionnaires de zones humides d'avoir des exemples et des références de gestion.

3. Nom donné en zone tempérée au stade floristique de transition entre la zone humide et la forêt [Fédération Nationale de la Pêche en France]

4. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux